DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

VILLE DE CANCALE

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213500499-20260701-53DEL2607066DGS-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 1er juillet à 19h30, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis, salle Jean Raquidel, Espace Joseph Pichot, lieu de leurs séances, sous la présidence de M. LE MOAL Marcel, Maire.

Étaient présents : LE MOAL Marcel, ROULLÉ Isabelle, DUMONT Philippe, QUERUEL Gwénaëlle, TOUARIN Philippe, GICQUEL Annick, PLUNIAN-BLOT François, GAUDIN Carine, POSSEMÉ Sébastien, GADESAUDE Cécile, BILLARD Dominique, GUILBERT-BLON Valérie, SOREL Anne-Marie, LOTELIER Monique, LEBRET Fannie, GAILLARD Romain, RAFFARD Marie, QUESSART Sarah, MAINSARD Stéphane, DYBA Mathieu, GANDAIS Anne, GEORGE Patrick, LENOUVEL Erwan, BERNIER Samantha, GOBERT Danielle.

Absents excusés : COURTOIS Diane, PÉRAN Patrick, ROUX Alban.

Absent : HARDOUIN Benjamin.

Pouvoirs : Mme COURTOIS à Mme GICQUEL, M. PÉRAN à M. PLUNIAN-BLOT, M. ROUX à Mme GANDAIS.

Secrétaire de séance : Fannie LEBRET

Délibération n°53-DEL-2026-07-066-DGS Désignation des représentants extérieurs du conseil municipal au sein des commissions municipales et organismes extérieurs et de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Convocation en date du 24 juin
Affaire inscrite à l'ordre du jour de la réunion du 1er juillet 2026

Rapporteur : Philippe Dumont

Exposé : Cette délibération vise à compléter les nominations des représentants de la Ville en y intégrant les représentants à la Commission Local d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) créée par Saint-Malo Agglomération.

Vu *le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article* ***L.2121-33*** *relatif à la désignation des représentants de la commune au sein des organismes extérieurs ;*
Vu *le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints en date du 20 mars 2026 ;*

Considérant *qu'il appartient au conseil municipal de désigner ses représentants appelés à siéger dans les organismes extérieurs dans lesquels la commune est appelée à être représentée ;*
Considérant *que ces désignations doivent assurer une représentation pluraliste conforme à la composition du conseil municipal, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste lorsque le scrutin de liste est requis ;*

Le conseil municipal est sollicité pour :
Article 1 – Désigner les représentants de la commune dans les organismes extérieurs

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213500499-20260701-53DEL2607066DGS-DE

Sont désignés représentants du conseil municipal au sein des organismes extérieurs suivants (**annule et remplace** la délibération n°53-DEL-2026-04-028-DGS du 10 avril 2026) :

	Nom de la commission / composition	Élus de la majorité municipale	Élus de la minorité municipale
1	**Commission de révision liste électorale** **5 membres = 3+2**	1 Monique LOTELIER 2 Philippe TOUARIN 3 Stéphane MAINSARD	1 Anne GANDAIS 2 Samantha BERNIER
2	**Commission consultative des usagers du service public** **Maire, membre de droit** + 5 élus **5 membres = 4+1**	1 Le Maire 2 Annick GICQUEL 3 Philippe DUMONT 4 Isabelle ROULLÉ	1 Danielle GOBERT
3	**SIVOM de Cancale Saint- Méloir-Saint-Benoît-Saint-Coulomb** **3 titulaires (2+1)** **et 3 suppléants (2+1)**	1 T Marcel LE MOAL 2 T François PLUNIAN-BLOT 1 S Monique LOTELIER 2 S Mathieu DYBA	1T Alban ROUX 1S Erwan LENOUVEL
4	**Syndicat des Eaux de Beaufort** **3 titulaires (2+1)** **et 1 suppléant**	1 T Marcel LE MOAL 2 T Sébastien POSSEMÉ 1 S Sarah QUESSART	1T Patrick GEORGE
5	**Délégué au Comité des œuvres sociales (1 titulaire)**	1 T Isabelle ROULLÉ	/
6	**Conseil portuaire de Cancale** **CLUPP (Comité Local des Usagers Permanents du Port)** **(1 titulaire et 1 suppléant)**	1 T Le Maire 1 S François PLUNIAN-BLOT	/
7	**Conseil de surveillance GHRE (Groupement Hospitalier Rance Emeraude)**	1 Le Maire	/
8	**VIGIPOL**	1 T François PLUNIAN-BLOT 1 S Sébastien POSSEMÉ	/
9	**Collège Cassin – Commission permanente (1 membre)**	1 Fannie LEBRET	/
10	**Collège Cassin – Conseil d'administration (1 membre)**	1 T Fannie LEBRET	/
11	**Conseil d'école : école de voile (1 membre)**	1 T François PLUNIAN-BLOT	/
12	**Conseil d'administration : école de musique (1 membre)**	1 Philippe DUMONT	/
13	**Conseil des écoles privées** : **(1 titulaire et 1 suppléant)**	1T Fannie LEBRET 1S Carine GAUDIN	/
14	**Conseil des écoles publiques** **(1 titulaire et 1 suppléant)**	1T Fannie LEBRET 1S Carine GAUDIN	/
15	**SDE Syndicat Départemental d'Énergie (1 membre)**	1 Marcel LE MOAL	
16	**SBCDol - Syndicat intercommunal des bassins côtiers de Dol (SAGE) + CLE** **(1 titulaire et un suppléant)**	1 T Le Maire 1 S François PLUNIAN-BLOT	

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213500499-20260701-53DEL2607066DGS-DE

17	**Marché dominical (en application du règlement du marché de Cancale)** **(4 représentants (3+1))**	1 Le Maire 2 Sébastien POSSEMÉ 3 Romain GAILLARD	1 T Danielle GOBERT
18	**Comité Social Territorial (CST)** **(5 titulaires (4+1) et 5 suppléants (4+1))**	1 Isabelle ROULLÉ(titulaire) 2 Philippe DUMONT (titulaire) 3 Annick GICQUEL (titulaire) 4 Sébastien POSSEMÉ (titulaire) 1 Cécile GADESAUDE (suppléant) 2 Dominique BILLARD(suppléant) 3 Diane COURTOIS (suppléant) 4 Valérie GUILBERT-BLON (suppléant)	1 T Anne GANDAIS (titulaire) 1 S Patrick GEORGE (suppléant)
19	**CLECT – Commission Local d'Évaluation des Charges Transférées**	1 T Philippe DUMONT 1 S Dominique BILLARD	

Article 2 – Durée des mandats
Les désignations sont valables **pour la durée du mandat municipal**, sauf modification décidée par le conseil municipal ou cessation anticipée des fonctions de l'élu concerné.

Article 3 – Exécution
Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et de sa transmission aux organismes concernés, ainsi qu'au contrôle de légalité.

Adopté à l'unanimité.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Le Maire



Marcel LE MOAL